



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — VIENNE, 18 MAI.

S. A. R. Mme l'électrice de Bavière, qui vient de faire un séjour de six semaines à Paris, où elle a été reçue aux Tuileries avec de grandes prévenances, est de retour à Munich. C'est la première princesse allemande qui a visité la nouvelle cour de France. Elle s'intéresse, dit-on, avec beaucoup de chaleur aux entreprises des chemins de fer en France.

On écrit des frontières d'Autriche, 18 mai : Il résulte d'une correspondance particulière de Vienne que l'ordonnance d'amnistie récemment rendue par le roi des Français, aurait été l'objet d'un échange de notes entre la France et l'Autriche et que cette dernière aurait émis l'espérance de voir cette grande mesure gouvernementale porter les fruits qu'on en attend; mais, si l'on en croit le même correspondant, cette déclaration n'aurait pas été faite sans quelques scrupules de la part du cabinet de Vienne. (M. de S.)

Des journaux ont parlé dernièrement de nouvelles réductions qui seraient qu'on s'opérerait dans l'armée autrichienne; des lettres de Vienne en date du 18 mai annoncent maintenant que ces réductions ont été réellement résolues.

FRANCE. — PARIS, LE 29 MAI.

Le roi est arrivé avant-hier à Fontainebleau à 8 heures du soir. Sur toute la route parcourue par S. M., et particulièrement à Essonne, la foule était considérable, la garde nationale sous les armes, et partout le roi a été salué par les vives acclamations. A Fontainebleau, où le roi avait désiré qu'aucune réception officielle ne lui fût faite, les autorités attendaient S. M. au château, mais toute la population de la ville s'était portée sur son passage, et a fait escorte au roi jusqu'à son entrée dans la cour d'honneur.

Nous recevons de Fontainebleau la lettre suivante en date d'hier soir.

Le roi des Belges est arrivé aujourd'hui dans la journée. Les voitures du roi sont allées le prendre à Melun. Les routes d'Essonne et de Melun sont couvertes d'équipages. A 3 heures le roi accompagné du duc de Nemours et du prince de Joinville a passé en revue la garde nationale et la garnison. Il a été accueilli par de vives acclamations. Les princesses suivaient le cortège en calèche découverte.

On attend demain vers 5 heures la princesse Hélène, elle déjeunera à la préfecture à Melun ou elle doit prendre ses habits de fête pour faire son entrée à Fontainebleau.

Le bruit se répand ce soir que le roi a donné des ordres pour une promenade en calèche qui aura lieu demain dans la forêt et qui traverserait la route de Melun précisément au moment du passage de la princesse. Ce serait la première entrevue. Les jeunes demoiselles de la ville doivent offrir à la princesse un service de porcelaine, exécuté dans une manufacture d'un pays voisin.

M. de Talleyrand est parti à cinq heures du soir pour Fontainebleau, accompagné de son médecin, M. le docteur de Cognay. M. de Talleyrand est l'un des sept témoins qui signeront l'acte de mariage.

Avant de quitter les tentes de la frontière où Mme. la princesse Hélène a inauguré son titre de Française, elle a remis à M. le maire de Forbach 500 fr. pour les pauvres, et 500 fr. pour les sœurs de la Providence, elle a offert de sa main des bijoux aux deux jeunes personnes de Forbach et de Sarreguemines qui l'ont haranguée, et à l'officier du génie

qui a élevé les tentes, et fait distribuer 1000 fr. aux sapeurs. M. le préfet a reçu 4,000 fr. pour remettre des livrets de la caisse d'épargne aux filles d'ouvriers qui se sont distinguées dans leurs écoles; la princesse Hélène est la digne fiancée de M. le duc d'Orléans.

On assure ce matin que MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure) et Bignon, comme anciens ministres de 1830, ont été invités aux fêtes de Fontainebleau.

Le *Moniteur* ne contient rien d'officiel aujourd'hui; il paraît toutefois que la pensée d'étendre, de compléter l'amnistie n'est point abandonnée. Voici quelques renseignements fournis à ce sujet par le *Courrier français*:

Il paraît que les juristes du conseil ont soulevé de nouvelles difficultés de forme pour empêcher la mesure d'être adoptée dans la dernière réunion du cabinet. Comment appliquera-t-on aux contumaces la peine de la surveillance prononcée contre eux? L'arrêt qui les condamne n'étant point définitif, voudront-ils se soumettre à une partie de la sentence que, sans l'amnistie, ils auraient eu le droit de faire réviser, et qu'ils avaient la chance de voir intégralement annulée? Dans le cas où ils viendraient à rompre leur ban, les tribunaux consentiraient-ils à prononcer contre eux une peine correctionnelle? Telles sont, dit-on, les arguties dont MM. Barthe et Martin (du Nord) ont embarrassé leurs collègues.

Meunier a quitté Paris hier à 5 heures de l'après-midi. Il est sorti de la conciergerie accompagné d'un brigadier et d'un gendarme vêtu en bourgeois. Il a été conduit aux messageries de la rue Coqheron où il est monté en diligence pour le Havre. Dans la journée Meunier a voulu écrire deux lettres ayant de partir, l'une est adressée au roi, et il témoigne de nouveau son repentir et sa gratitude pour la clémence de sa majesté. La deuxième était adressée à Lavaux auquel il fait ses adieux en le félicitant sur le verdict d'acquiescement qu'il a obtenu de la cour des pairs. Lavaux est en ce moment à la prison pour dette.

On assure que la mère de Meunier a promis de faire à son fils une pension alimentaire de 50 francs.

Les journaux annoncent aujourd'hui que Boireau est également parti d'Orléans pour les Etats-Unis. Il paraît qu'il a également adressé à S. M. une lettre de remerciement pour sa commutation de peine.

M. Michel Chevalier est de retour à Paris. Sa santé est complètement rétablie.

Le conseil des ministres s'est réuni hier au soir, pour délibérer sur le timbre des journaux. C'est dans cette réunion, que la suppression du timbre et l'augmentation du droit de poste paraissent avoir été favorablement examinées.

On assure que M. le président du conseil a demandé des explications au ministre d'Espagne, M. de Campuzano, sur l'étrange communication qui aurait été faite à l'assemblée des Cortès d'une dépêche de ce ministre injurieuse pour le roi et la France. Nous ne savons pas encore quel a été le résultat de cette conférence. (Débats.)

Le *Constitutionnel* publie la lettre suivante que lui adresse l'ambassadeur d'Espagne:

« Paris, le 28 mai.

« Monsieur,
Le *Journal des Débats* aujourd'hui, forcé par la déclaration de la *Gazette de Madrid* du 21, qui a paru hier dans le *Constitutionnel*, s'est amené sur les fausses inculpations

contre M. Calatrava, empruntées par lui aux journaux de l'opposition, à Madrid; mais il envenime encore les termes de ma soi-disant dépêche, qu'on dit avoir été communiquée aux Cortès dans une séance secrète.

Je vous prie, monsieur, et même je vous autorise à déclarer en mon nom, dans le *Constitutionnel*, que je n'ai jamais écrit ni pu écrire aucune dépêche conçue en termes inconvenants contre S. M. le roi des Français, ni rien de calomnieux ni d'injurieux contre son gouvernement. Une telle accusation, fondée seulement sur des on-dit, est injuste, pour ne pas dire plus, de la part du *Journal des Débats*.

« Agréez, etc. Le comte CAMPUZANO DE RECHEN. »

— Avant-hier, le sieur C..., demeurant rue des Lombards, rentra dans son domicile, où se trouvait l'un de ses fils, âgé de six ans. En sa présence, il attacha une corde au plafond, et après s'être passé autour du cou, il dit à son fils: « Retire-toi, tu n'as qu'à faire ici. » L'enfant se retira tout effrayé, et prévint quelques voisins de ce qui venait de se passer. Lorsqu'on arriva, C... n'existait plus.

On annonce l'arrivée en France de plusieurs délégués des Etats-Unis qui viennent étudier la culture pratique de la betterave et l'emploi profitable de ses divers produits. Des vastes terrains des états de l'Ohio de l'Illinois, d'Alabama et d'Indiana ont reçu de la semence de betterave blanche silésienne importée d'Europe. Il a été envoyé de nombreux spécimens des instruments employés dans la Flandre française, la Belgique, et le grand-duché de Nassau, aux colons de l'Ouest, afin de les mettre à même de produire du sucre assez économiquement pour pouvoir lutter avec avantage contre celui que produisent les états du sud de l'Amérique.

M. Cockerill, concessionnaire du chemin de fer de Paris à la frontière belge, est parti pour Bruxelles. Mais il doit être prochainement de retour à Paris.

Le succès du vote qui doit sanctionner la concession faite à M. Cockerill par le gouvernement est, dit-on, tout à fait assuré.

Hier, la belle statue en marbre du général Foy, par M. Desprez, a été apportée sur un chariot, au palais de la chambre des députés.

Les dernières nouvelles de Portugal annoncent que Cachapoz, chef de guerillas très connu, qui a figuré avec éclat dans l'expédition de M. Chaves, homme actif, brave, infatigable, vient de lever l'étendard du roi don Miguel dans la province de Traos-Montes. Sa guerilla se monte déjà à 300 hommes et le nombre s'en accroît tous les jours. Il est en correspondance avec Remedinho et le gouvernement de Lisbonne commence à être fort inquiet.

Le *National* publie une lettre de Londres, où nous remarquons le passage suivant:

« Vous avez appris que le gouvernement français a refusé de garantir un nouvel emprunt pour la reine: le cabinet de St-James a consenti immédiatement à cette garantie, seulement il y a mis la condition d'un traité de commerce réciproque entre les deux nations. Ainsi l'Espagne, après avoir laissé prendre à l'Angleterre les Passages et St Sébastien, va ouvrir ses ports aux marchandises anglaises exclusivement en baissant tous les droits d'entrée. L'Angleterre diminuera aussi les douanes qui frappent les produits que l'Espagne exporte, et tout le monde comprend de quel côté sera le profit.

FEUILLETON.

SOUVENIRS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

MARAT, JOURNALISTE.

Je n'ai vu Marat vivant que trois fois dans ma vie. La première, c'était chez Danton, où nous eûmes l'avantage de tirer les rois ensemble. Sa toilette était, il m'en souvient, tellement négligée, ce jour-là, que Danton le pria, le mot est poli, de se dispenser de nous suivre au café Procope.

Cet avertissement ne lui profita guère, car, la seconde fois que je le vis, même accident; et si l'on y pouvait remarquer quelque différence, ce n'était pas en mieux. Pourtant le jour dont je parle fut un beau jour pour Marat! La convention, indignée des provocations sanguinaires contenues journellement dans son journal, l'*Ami du Peuple*, renvoya de la tribune devant le tribunal révolutionnaire. Il n'était pas jusqu'à ses partisans qui ne l'eussent abandonné dans cette circonstance, et Danton lui-même n'aurait pu s'empêcher de dire: « Ce misérable boutte feu gâte tout ».

Tout le monde sait que Marat fut acquitté par le tribunal qui, la veille, avait envoyé à l'échafaud une pauvre cuisinière accusée d'avoir tenu, dans le marché de la rue Traversière, des propos royalistes; et je me rappelle fort bien qu'à cette occasion, un journal observa très sérieusement que chacun était averti maintenant que la loi était pour tout le monde; et que l'égalité ne serait plus un vain nom.

Marat sortit triomphant du tribunal. Son peuple l'attendait au bas du grand escalier du palais. J'étais là, moi, avec d'autres curieux. On lui improvisa une espèce de pavois.

Vous est-il arrivé quelquefois d'assister aux concerts spirituels de l'abbé Olivier, un jour de solennel majeur? Avez-vous remarqué qu'à un instant donné, des enfants s'avancent portant sur leurs épaules un plateau de bois qui supporte ordinairement des brioche appétissantes destinées à être changées en pain béni? Et bien! un plateau semblable, quoi qu'un peu plus grand, attendit le triomphateur. Il

était orné de verts feuillages: c'était le 21, avril et l'année avait été plus précieuse que celle-ci.

On hissa notre homme là dessus, après lui avoir ceint la tête de trois ou quatre couronnes de chêne. Non, jamais Pharamond, le fondateur apocryphe de la monarchie française, porté sur le pavois par ses troupes, n'eut un air plus digne et plus fier.

Le cortège s'ébranla et se mit en marche aux cris redoublés de *Vive Marat! Vive l'ami du peuple!* Comme de raison, je le suivis; j'ai toujours été un peu lâcheur, et c'est ce qui fait que j'ai vu, dans le cours de la révolution, tant de spectacles divers.

Le cortège se dirigea, par le quai de l'Horloge et le Pont-Neuf, vers la rue du Roule. Il y avait quelques croisées ouvertes, mais peu de bouffées. Les cris de *vive Marat! vive l'ami du peuple!* continuèrent. Pour lui: « Mes amis! dit-il, c'est toujours avec un nouveau plaisir, etc; » et il souriait à tout le monde aussi agréablement que possible; il rempait la tête et se démenait sur son plateau triomphal, comme un épileptique entrant en convulsion. Il avait la poitrine débraillée, les jambes croisées comme un cadavre, et sa petite queue noire, entourée d'une lanterne de cuir, débordait de quatre pouces ses couronnes de chêne. Du reste, je vous ai dit, je crois, qu'il était plus sale encore ce jour-là qu'à l'ordinaire. Cet homme assurément n'aimait pas la toilette.

Au coin de la rue du Roule et de la rue Saint-Honoré, des bouquets fort élégans, ma foi, lui furent offerts par les dames de la halle, il les rangea autour de lui; et c'était, je vous jure, chose curieuse à voir que Marat nageant parmi des roses.

Les forts de la halle l'attendaient à la fontaine de la rue de l'Abre-sec. Ceux-ci ne lui offrirent que leurs hommages et leurs félicitations. Marat voulut bien s'en contenter, et il répondit aux cris de *vive l'ami du peuple!* qui ébranlaient toutes les fenêtres: « Oui, certes, votre ami, et toutes les têtes qui dépassent les vôtres tomberont. C'est moi, Jean Paul Marat, qui vous le dis. C'était là une simple réminiscence de Tarquin faisant sauter les têtes de pavots avec sa baguette; mais cela prouve que Marat avait lu avec fruit l'histoire romaine.

Il continua ainsi sa marche triomphale jusqu'à la Convention. S'il y avait eu des cloches, je suis persuadé qu'on les aurait sonnées; mais, métamorphosées en canons, elles faisaient aux frontières un service plus utile qu'elles ne l'auraient fait dans les clochers des églises de Paris.

A la Convention, il insulta et railla tour à tour ceux qui l'avaient envoyé au tribunal révolutionnaire. Mais tous les partis l'estimaient tellement, qu'à peine daigna-t-on s'en apercevoir, et on le laissa débiter à son aise toutes ses injures, sans que personne se mit en devoir de lui répondre. Je me trompe: Robespierre seul eut la maladresse de balbutier quelques phrases où perçait son dépit et sa jalousie de l'espèce d'aurole dont cette circonstance entourait la tête de Marat. Celui-ci, piqué à son tour, lui répondit quelques paroles dures, et finit par le trait de scélérat Robespierre se tut.

Je ne sais si l'anecdote est consignée au *Moniteur*, mais je la garantis. Ce fut chez lui que je vis pour la troisième fois l'ami du peuple. Je connaissais un M. Lenoble, tenant avec Mme. Meunier un hôtel garni rue Git-le-Cœur, au temps où Marat, démagogue sans crédit encore, se débrouillait comme il pouvait aux poursuites dirigées contre lui. Or, c'était tantôt dans les caves de cet hôtel, tantôt dans celles de Momoro, rue de la Harpe, tantôt dans celles de Bonneville, rédacteur en chef de la *Bouche de Fer*, qu'il allait se blottir. L'hôtel de la rue Git-le-Cœur était d'ailleurs l'endroit où l'on distribuait aux crieurs chaque matin, les exemplaires de son journal, dont Lenoble, mon ami et le sien, était un des plus zélés collaborateurs; je devrais dire le zélé collaborateur, car lui seul et Marat y travaillaient. Or, ce Lenoble me dit un jour:

- Veux tu me faire un plaisir?
- Lequel?
- D'aller tout de suite chez Marat.
- Chez Marat?
- Oui, chez Marat; n'as-tu pas peur qu'il te mange?
- Ma foi,
- Tu es un enfant. Porte lui cette épreuve, dis-lui de la revoir.

Bulletin de la bourse de Paris du 29 mai. — Les affaires ont été languissantes aujourd'hui : le 3 p. c., ouvert à 79 60, a fléchi à 79 50.

Les Banques de Belgique ont été cotées à tort samedi à 1425; on n'a pas fait ce cours, bien que la cote officielle des agents de change l'ait signifié; on a même offert à 1420, cours auquel on offrait encore aujourd'hui.

Le bruit s'est répandu à la bourse qu'en raison des nombreuses réclamations faites par différentes localités du Nord, le gouvernement avait décidé de renvoyer la proposition du projet de loi sur le chemin de fer à la session prochaine.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante : Bordeaux, 28 mai, 7 heures 1/2 du soir.

Le 24, l'infant est entré à Huera, Irribaren l'y a attaqué le même jour et après lui avoir fait éprouver une perte de 400 hommes s'est retiré sur Almaderas, où il était encore le 25 ainsi que l'infant à Huera.

Le ministre ne fait publier ce soir aucune nouvelle d'Espagne.

Nous sommes de notre côté sans nouvelles de Madrid. Un journal du soir donne une correspondance de cette capitale, datée du 21, où il est dit que MM. Caballero, Vila et Madoz, membres des cortès étaient allés la veille remettre à la reine une sorte de manifeste émané d'une partie de l'opposition.

Cette pièce contient entr'autres les passages suivants : Si du moins nous n'avions qu'à déplorer les malheurs des dernières journées, si la lutte restait concentrée entre le parti constitutionnel, celui qu'on appelle républicain, et le parti carliste, le mal ne serait certes pas sans remède.

Si au contraire nous n'avions qu'à déplorer les malheurs des dernières journées, si la lutte restait concentrée entre le parti constitutionnel, celui qu'on appelle républicain, et le parti carliste, le mal ne serait certes pas sans remède; mais l'insouciance de vos secrétaires d'état, leur hypocrisie gouvernementale, ont produit un quatrième parti, le parti de l'estatuto, et qui menace de nous précipiter de nouveau dans son malheureux système de dépréciation, de délation, d'intimidation et d'obscurantisme.

Eh quoi, madame, verrons-nous encore au pouvoir les hommes qui déclarèrent Madrid en état de siège, qui firent tirer sur le peuple, et qui emportèrent dans leur chute l'ordre de la nation ruinée par trois emprunts exorbitants ?

Nous lisons dans une correspondance de Madrid du 21 mai, les faits suivants qui seraient de la plus haute gravité s'ils venaient à se confirmer.

Aujourd'hui sont arrivés 3 courriers extraordinaires venant de l'armée du Nord et portant de dépêches extrêmement importantes. Il s'agit d'une conspiration qu'on a découverte dans l'armée et dans laquelle se seraient compromis plusieurs officiers supérieurs et un ou deux généraux de camp, dans l'intention de se déclarer pour le prétendant lorsqu'une occasion favorable se présenterait.

On écrit d'Anvers, le 29 mai : On s'occupe ici de l'armement de plusieurs chaloupes pour la pêche de la morue; c'est encore une nouvelle branche qui doit prospérer.

On écrit d'Anvers, le 29 mai : On s'occupe ici de l'armement de plusieurs chaloupes pour la pêche de la morue; c'est encore une nouvelle branche qui doit prospérer.

On écrit d'Anvers, le 29 mai : On s'occupe ici de l'armement de plusieurs chaloupes pour la pêche de la morue; c'est encore une nouvelle branche qui doit prospérer.

On écrit d'Anvers, le 29 mai : On s'occupe ici de l'armement de plusieurs chaloupes pour la pêche de la morue; c'est encore une nouvelle branche qui doit prospérer.

et de me donner encore une demi-page de copie pour le journal de demain. Si je n'étais pas obligé de rester à l'imprimerie, j'irais moi-même.

Je consentis à ce que demandait Lenoble, et je m'en fus chez Marat.

Il demeurait rue des Cordeliers au premier, dans une maison située entre la rue du Paon et l'École de Médecine. Je montai tout doucement un escalier assez obscur, et je frappai, non sans trembler quelque peu, je l'avoue, à la porte qui venait de m'être indiquée.

— De la part du citoyen Lenoble.

— Tout-à-l'heure.

Et au même instant Marat vint m'ouvrir. Je ne pus me défendre d'un mouvement de frayeur à son aspect. Il n'était rien moins que joli homme, Marat, quand il se portait bien; et à cette époque, la maladie qui le rongea depuis quelque temps avait répandu sur sa figure une teinte cadavéreuse qui le rendait véritablement effroyable.

Il y a quinze jours que je n'ai entendu parler de Danton, de Vincent, de Ronsin, de Momoro. Tous ces gens là m'abandonnent; ils me regardent déjà comme un homme mort, apparemment. Non, non, je ne le suis pas, je me sens encore toute mon ardeur. (En disant cela, ses lèvres palissèrent, ses muscles se contractèrent.) — Et tant que les trois cent mille têtes que je demande ne seront pas tombées...

Je ne pus retenir un mouvement d'horreur dont il s'aperçut. — Trois

HOLLANDE.

On a appris à Amsterdam qu'on accorde aux navires prussiens, à leur arrivée dans leurs ports, le remboursement de l'augmentation de frais de tonnage et de balisage qu'ils doivent payer ici depuis le 20 juillet 1836.

On mande de Bréda qu'une partie de la 8^e brigade et la 12^e qui tiennent garnison dans notre ville, la quitteront au premier jour pour se rendre au camp de Reyen, et que ces troupes seront remplacées par la 5^e brigade et par une partie de la 7^e. L'approche de la formation du camp donne à Bréda un aspect très-animé.

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 30 MAI.

Les jeunes gens arrêtés samedi soir pour désordres commis au Théâtre du Parc sont au nombre de cinq; ils ont été interrogés hier matin par M. le juge d'instruction; l'un d'eux a été mis en liberté après un court interrogatoire subi à la Permanence; les quatre autres sont encore détenus.

La cour de cassation s'est occupée hier et aujourd'hui à statuer sur le pourvoi de la chambre de discipline de notaires de l'arrondissement d'Anvers, contre M. Balthazard Cocurvorst, huissier à Anvers. La question est celle-ci : Les huissiers qui ont le droit de faire concurrence avec les notaires et les greffiers, les ventes publiques aux enchères de meubles et effets mobiliers, ont-ils aussi le droit de faire les ventes d'arbres sur pied que le code civil déclare immeubles ?

M. Sanfourche Laporte défend M. Pissigard, syndic et représentant de la chambre de discipline, et M. Verhagen jeune, M. B. Cocurvorst. La cour prononcera incessamment.

Par arrêté royal en date du 25 mai, la peine de mort prononcée le 10 décembre 1836 par la cour d'assises de la Flandre occidentale, contre Joseph Vercaey, du chef de meurtre suivi de vol, est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Des sept individus tous maîtres de maison de prostitution de cette ville qui ont comparu la semaine dernière en police correctionnelle, sous la prévention d'attentats aux mœurs, en favorisant ou facilitant la débauche de filles mineures, trois ont été déclarés coupables de ce délit et ont été condamnés à un mois d'emprisonnement, 50 francs d'amende et aux frais. Le jugement n'a pas admis comme circonstance d'excuse que les filles mineures étaient déjà débauchées avant leur entrée dans la maison de prostitution, de sorte qu'il résulte de ce jugement qu'une fille mineure ne peut jamais et dans aucun cas être tolérée dans une pareille maison.

On écrit de Louvain, 27 : Hier dans la matinée, la majeure partie des soldats composant la 13^e batterie d'artillerie montée, principalement les conducteurs, tenant garnison en cette ville, ont refusé de monter à cheval pour l'exercice commandé; ils sont sortis de la caserne et se sont disséminés sur divers points de la ville. Bientôt des officiers et sous-officiers de la batterie, la gendarmerie du quartier général, des patrouilles de lanciers ont recherché et ramené les mutins par petite détachement; de manière que le soir il ne manquait qu'un seul homme. Ils n'ont du reste commis aucun excès.

On écrit d'Anvers, le 29 mai : On s'occupe ici de l'armement de plusieurs chaloupes pour la pêche de la morue; c'est encore une nouvelle branche qui doit prospérer. Déjà on a acheté deux chaloupes en Hollande pour lesquelles il a été demandé des papiers belges. La société anversoise des bateaux à vapeur pour laquelle on en construit déjà un de 600 tonneaux a résolu, dans sa dernière réunion, d'en faire construire immédiatement encore un de 400 portant le nom de la Ville de Bruges; la grande économie qu'on trouve dans les frais de construction a fait (dit-on) donner pour ce bateau la préférence à Bruges, dont il portera le nom.

Ce bateau sera à ce qu'il paraît destiné à faire le trajet entre notre port et Hambourg ainsi que la Baltique.

Bruxelles, 30 mai (trois heures). — Les affaires ont été très-calmes; la baisse de Paris a déjoué plus d'une combinaison. Le cours de l'actif

cent mille têtes, croyez-vous que ce soit trop ? — Eh mais... Je n'en rabattrai pas une. Songez donc que pour une nation de vingt-cinq millions d'âmes, ce n'est qu'une petite saignée. Cela ne fait pas une tête sur quatre-vingt. Je demanderais la dime que ce serait trop juste.

Vous trouvez le propos un peu acerbe, n'est-ce pas ? Eh bien, il m'a été tenu mot pour mot. Ce ne sont pas là des choses qu'on invente, et je ne voudrais calomnier personne, même Marat. Ces paroles dites, il ajouta : — Parbleu, mon thème est tout fait. Je vais demander encore mes trois cent mille têtes, je les demanderai demain, je les demanderai après, je les demanderai toujours; et à force de demander, il faudra bien que j'obtienne. Voilà qui est dit : Lenoble aura sa copie.

Et Marat se mit à écrire. Tandis qu'il écrivait, je m'amusai machinalement à examiner sa bibliothèque, si l'on peut appeler ainsi deux ou trois planches collées contre le mur, au pied de son lit, et sur lesquelles gisaient éparés cinq ou six romans, quelques ouvrages de médecine, des livres d'histoire dépareillés; il n'y avait entier que les œuvres de Diderot et l'Esprit des lois.

Il y avait à peu près dix minutes qu'il écrivait, quand on frappa à la porte.

— Qui est là ?

— Ami.

— C'est Legendre, me dit-il, il faut se dévêtir, allez ouvrir. J'obéis à l'injonction, et Legendre parut.

— Bonjour, Marat.

— Bonjour, Legendre. Tu as donc bien voulu te souvenir que j'existais encore.

— Est-ce qu'on oublie jamais ses amis ?

— Quelquesfois.

— Au surplus je viens pour mon propre compte et aussi de la part de Danton savoir de tes nouvelles.

— Danton! diable, il s'en avise aussi, c'est fort heureux, je me croyais rayé de son catalogue.

— Au surplus tu lui diras que je le remercie et que je me porte bien

espagnol ouvert à 23 1/8, tombé à 22 7/8 ferme 23 papier au comptant et à terme. Société Générale émission de Paris 1555 argent et demandées; Actions réunies 103 102 7/8 P. 102 3/4 argent pour demain, mais très-recherchés et sans vendeurs à 103 pour le courant du mois prochain. On a parié trois contre un que la reine Christine avait quitté Madrid le 21 afin de ne pas se trouver forcée de changer ses ministres; les lettres et les journaux de cette date ne parlent pas de ce fait. Anvers, (deux heures.) — Ardoin 23 1/8 23 22 7/8.

LIEGE, LE 31 MAI.

Par arrêté royal en date du 20 mai, la démission offerte par M. Dumont, A. B., des fonctions de sous-ingénieur des mines qu'il exerçait dans le 7^{me} district, à Huy, est acceptée. Par le même arrêté, M. Dumont est nommé ingénieur honoraire en récompense des longs et loyaux services rendus à l'état.

Par arrêté du 27 mai suivant, le service du 7^{me} district est partagé entre MM. les ingénieurs Wellkens et Gernaert, respectivement chefs de service dans les 5^{me} et 6^{me} districts des mines, à Liège.

Le Moniteur publie la loi qui autorise le gouvernement à aliéner par adjudications publiques, les terrains vagues et sans emploi; dans l'état joint à cette loi, nous remarquons les propriétés suivantes : une maison rue de la Casquette, N^o 722. — Deux maisons, fond de l'Empereur, N^o 559 et 756. — Une maison, cour et jardin situés à Glons. — La maison Cotiseau, appendances et dépendances, sise à Fexhe-Stins. — Une maison, écurie, et jardin à Chénée. — Une maison avec étage, étable, fournil et jardins, à Beaufays.

Le journal La France publie la nouvelle que voici : « Une flotte russe de la Mer Noire, ayant dix mille hommes à bord, a fait voile pour l'Espagne; elle a probablement déjà opéré son débarquement sur les côtes du royaume de Valence. »

Le journal légitimiste a fait nécessairement ici preuve de mauvaise foi ou d'ignorance; une flotte ne peut certes passer les Dardanelles et parcourir la Méditerranée incognito.

Nous lisons dans un autre journal français : « Parmi les 23 journaux qui se publient à Paris, nous n'en connaissons qu'un seul qui soit loyalement de l'opposition. Le nommerons-nous ? C'est la Presse. » Puis suit un long article apologétique dans ce goût. Devinez maintenant quel est le journal français qui tient ce langage ? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille... Eh bien ! c'est la Presse elle-même. Il faut convenir que la rédaction de ce journal est vraiment modeste.

Nous extrayons le passage suivant de la correspondance liégeoise de l'Observateur :

L'opposition entre la députation des états provinciaux et le conseil communal s'est manifestée dans plusieurs décisions par lesquelles elle a rejeté impitoyablement des articles du budget adressés par le conseil communal; c'est ainsi qu'elle a refusé d'admettre l'allocation destinée à la création de quatre écoles du soir pour les filles; il paraîtrait que la députation permanente a été portée à cette décision, par des motifs de morale et de convenance, c'est-à-dire en d'autres termes, qu'elle a craint que les jeunes élèves n'allaient polissonner. En vérité c'est peu galant, mais c'est assez juste puisqu'elle a en même temps refusé la majoration de crédit demandée par la régence pour l'éclairage de la ville, qui est très-imparfaitement éclairée partout où les tuyaux du gaz ne sont pas encore placés.

Voici les objets à l'ordre du jour de la séance du conseil communal qui aura lieu vendredi 2 juin.

1. Rapport de la commission de comptabilité sur le compte de 1835 et le budget de 1837 du bureau central de bienfaisance.

2. Avis à émettre A. Sur une délibération de la commission administrative du mont de piété relative à la responsabilité des commissionnaires jurés.

B. Sur les délibérations de la fabrique de St. Remacle relatives à des rachats de ventes.

C. Sur la délibération de la fabrique St. Pholien relative à la cession d'une parcelle de terrain.

D. Sur la délibération de la même fabrique relativement à une somme à donner en prêt sur hypothèque.

E. Sur la délibération de la fabrique de St-Christophe relative à un moyen proposé pour suppléer dans son budget de 1837 à l'insuffisance des ressources de cet exercice.

que j'ai très bonne mine. Ne trouves-tu pas que j'ai bonne mine ? Et il accompagna ces paroles d'un sourire ironique qui donna à sa figure cadavéreuse l'apparence d'un véritable spectre. — Et dis-moi, Legendre, Danton va-t-il toujours disant que je suis un boute-feu qui gâte tout ? Cela lui va si bien de faire le réservé.

— Ecoutes donc, Marat, conviens que tu as quelquefois un peu dépassé le but.

— Je ne dis pas non; mais en révolution, vois-tu, il faut dépasser le but pour l'atteindre. Je suis étonné d'avoir à l'apprendre ces choses-là. Ah ça, mais il ne pouvait donc pas, M. Danton, prendre la peine de venir lui-même Vous verrez qu'il aura craint de se compromettre; et puis il fait le grand seigneur, n'a-t-on dit.

— Non, du tout. Je l'assure qu'il est tout aussi sans façon qu'à l'ordinaire; mais il a tant d'occupation!

— Je voudrais bien savoir lesquelles. Depuis le 2 septembre, qu'a-t-on vu de lui ? Je me trompe, il a créé, le 10 mars, le tribunal révolutionnaire, mais le lendemain il s'est croisé les bras comme le Dieu de Moïse après l'écrasement des six jours. Et pourtant j'ai songé un moment à le faire dictateur cet homme-là ?

— Te voilà encore avec ta manie de dictature.

— Plus que jamais. Plus que jamais je suis persuadé qu'il faut un dictateur pour sauver la république, qu'il n'y a qu'un dictateur dont la main de fer puisse la gouverner avec fruit, écraser ses ennemis et me donner les trois cents mille têtes dont j'ai besoin. Il en revenait toujours à ses trois cents mille têtes : c'était son idée fixe.

- 3. Demande de subside de l'église Ste-Walburge.
- 4. Rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice de 1837.
- 5. Projet de transaction avec le Sr. Deprez, conducteur de diligence, relativement à une contravention de l'octroi.
- 6. Résolution à prendre relative à un terrain Entre deux Ponts revendiqué par le Sr. Lefin.
- 7. Avis estimatif de travaux à exécuter à l'université.
- 8. Paiement des dégradations faites à l'ancien local du conservatoire.
- 9. Détermination à prendre relativement à la chaire de ciselure à l'Académie de peinture.
- 10. Dépense à faire pour une partie du mobilier de l'Académie de Peinture, etc.
- 11. Rapport de la commission d'instruction sur les objets suivants :
 - a) Remplacement de M. Guillery, en qualité de membre de la commission de surveillance de l'école industrielle.
 - b) Décision relative à la première surveillante de l'école gardienne de Ste. Barbe.
 - c) Nomination de deux seconds, l'un à l'école de l'Est et l'autre à celle du Nord.
 - d) Demande de M. Vieillevoye tendante à obtenir son traitement à partir de l'arrêté royal qui le nomme directeur.
- 12. Nomination de M. Jamar en qualité d'expéditionnaire dessinateur au bureau des travaux publics.

Les journaux anglais de samedi et de dimanche, ne contiennent pas de nouvelles intéressantes. Dans la séance de la chambre des communes de vendredi lord J. Russell a déclaré qu'il ne serait donné suite au bill sur les taxes de l'église qu'après qu'un comité dont il a annoncé la formation aurait fait son rapport.

Des lettres, de Londres, du 27, présentent l'état de santé du roi d'Angleterre comme beaucoup plus alarmant que ne le disent les journaux. L'une d'elles assure que l'on désespère de son rétablissement; une autre affirme qu'on a reconnu un épanchement dans la poitrine et qu'on craignait que S. M. ne passât pas la semaine. Ces nouvelles, croyons nous, ont besoin de confirmation, au reste nous ne pouvons tarder à recevoir des renseignements précis sur ce sujet.

On s'attendait bien à voir M. Campuzano, ambassadeur d'Espagne à Paris, réclamer contre le compte rendu de la séance secrète des cortès, et contre les expressions contenues dans la note qui lui avait été attribuée. En effet, M. de Campuzano a écrit à plusieurs journaux pour déclarer qu'il n'avait jamais écrit, ni pu écrire une dépêche conçue en termes fort inconvenans contre S. M. le roi des Français. (V. Paris.)

Il paraît certain que M. de Campuzano a fait la même réponse au ministre des affaires étrangères sur une note que M. Molé lui avait adressée pour demander des explications sur la séance secrète des cortès. Cependant on croit toujours que M. de Campuzano ne tardera pas à être remplacé à Paris. Ce bruit répandu d'une réconciliation de l'ambassadeur d'Espagne avec le cabinet des Tuileries par l'entremise de M. de Talleyrand était tout-à-fait sans fondement. M. de Campuzano a presque entièrement cessé ses relations avec le ministère français.

On sait que M. Lys a appelé du jugement rendu par le tribunal de première instance de cette ville qui lui alloue une somme de 83,000 francs à titre d'indemnité pour les pillages dont il a été victime en 1830. Nous apprenons aujourd'hui que la cour d'appel de Liège a prononcé sur la question, et que par son jugement motivé elle a alloué à M. Lys une somme de 107 mille francs. La ville lui en offrait 60 mille.

Dans l'après-midi, du 28 courant, on a trouvé le long d'un chemin, sur le territoire de la commune d'Andrimont, lez-Verriers, une enfant nouvellement née, dont le cordon ombilical n'était même pas encore coupé. L'enfant est en pleine santé. (J. de Verp.)

Une spéculation curieuse vient d'être entreprise à Bruxelles. La Gazette des Tribunaux de Paris est décalquée sur timbre belge et distribuée une heure après l'arrivée de l'estafette. L'abonnement est de 5 francs par mois au lieu de 13 que coûte celui de Paris, en y comprenant le port et le timbre belge.

Le collège électoral du district de Waremmé est con-

voqué pour le vingt du mois prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. le comte de Loos-Corswarem.

M. de Theux, convaincu qu'un des plus grands obstacles à la connaissance des langues orientales dans notre pays, est celui qui résulte du défaut des livres orientaux, vient de prendre la résolution de faire acheter pour la bibliothèque de l'état, des ouvrages nécessaires à l'enseignement et à l'étude des ces langues. Cette détermination, qui fera plaisir à tous les amis de la littérature asiatique, fait espérer que M. le ministre pourvoira bientôt aux chaires des langues orientales, créées par la loi dans nos universités de l'état, où le manque de professeurs pour les remplir constitue une grande lacune dans notre enseignement public; car il est à remarquer que de nos quatre universités celle de Bruxelles est la seule qui se soit conformée au vœu de la loi et ait satisfait à un besoin de l'époque, pour ce qui concerne l'enseignement des langues et de la littérature orientales.

On mande de Bombay que la guerre a éclaté entre le shah de Perse et le prince de Bockhara sur le refus qu'a fait ce dernier de livrer un personnage qui s'était réfugié sur son territoire. Une armée persane de 30,000 hommes marche contre Bockhara avec l'ordre de dévaster le pays et de ramener le prince mort ou vif.

On lit dans le Précurseur : Il se forme en ce moment dans notre ville une société pour la pêche nationale. On attend aujourd'hui même le premier sloop qui partira immédiatement avec un équipage, composé de 13 hommes, pour la pêche de la morue et qui servira de modèle pour la construction de plusieurs autres.

Un mécanicien de Rennes, vient de faire une découverte de la plus haute importance. Il a construit un métier qui permet d'exécuter avec facilité par un seul mouvement, deux pièces de toiles d'une aune de largeur, et au besoin trois pièces moins larges. Il est en effet facile de se convaincre, à la première vue du métier double, qui est applicable au tissage de la laine, du fil et du coton, qu'on peut également bien exécuter des tissus simples, des tissus croisés et des tissus à la marche; qu'enfin un seul homme y exécute presque aussi vite deux pièces qu'à un autre métier il en exécuterait une. Ces deux pièces ont chacune deux lais et ne le cèdent en rien aux meilleures fabriques.

M. Belletan, à Paris, a inventé un appareil pour extraire le sucre de betterave auquel il donne le nom de Lévi-gateur. Cet appareil fonctionne d'après le principe de la substitution de l'eau au jus naturel qui est contenu dans la pulpe. C'est un système de rotation qui donne des produits continus, qui se compose de fragmens séparés, de vis d'Archimède, et qui transporte successivement la pulpe dans 24 liquides de densité décroissante, de manière à obtenir d'un côté un liquide d'une densité presque égale au jus naturel et de l'autre une pulpe épuisée, blanche, et fort analogue à la pâte de papier.

Ce moyen nouveau, écrit M. Pelletan, présente les avantages suivants : un seul appareil donne un travail de 50 milliers de betteraves par jour; il fonctionne à l'aide d'une faible puissance et n'exige que l'intervention d'un seul ouvrier au lieu de 14 que nécessitaient les presses hydrostatiques. Il fournit 25 p. c. de jus de plus que ces presses. La pulpe et le jus traités à froid, d'une manière rapide et continue n'éprouvent aucune espèce d'altération. Les liquides qu'on en obtient sont à peine colorés, se traitent beaucoup mieux que les jus ordinaires et donnent du premier jet de très-beaux sucres qui n'ont pas même la saveur de la betterave.

On vient d'adopter en France une mesure qui favorisera les voyages de découverte. Le roi voulant donner un témoignage de sa sollicitude aux marins destinés à entreprendre un voyage de découverte au pôle antarctique, sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau Dumont d'Urville, a décidé par une ordonnance du 20 de ce mois, que les officiers marins, matelots, surnuméraires, domestiques et mousses, composant les équipages des gabares l'Astrolabe et la Zélée, auront droit à une prime qui sera réglée comme suit, selon les divers degrés de latitude sud auxquels ces bâtimens pourront atteindre; savoir :

- Au 75° degré : 150 fr. à chaque maître chargé; 100 fr. à chaque officier marinier, matelot et surnuméraire; 50 fr. à chaque domestique et mousse.
- Pour chaque degré au delà du 75° : 30 fr. à chaque maître chargé; 20 fr. à chaque officier marinier, matelot et surnuméraire; dix francs à chaque domestique et mousse.

Tenez, mon cher, voilà ce que vous êtes venu chercher. Remettez-le à Lenoble, et dites lui bonjour de ma part. Allez.

Je m'en fus, édifié de la conversation que je venais d'entendre. Tout le monde sait par cœur jusqu'aux moindres circonstances de l'assassinat de Marat. Je n'ai donc point à en parler. Seulement, je dirai que lorsqu'on annonça cet événement à la Convention, le peintre David, qui était intimement lié avec lui, s'écria : « Je ne le quittais presque plus. Le malheur a voulu que je fusse absent quand il a été frappé ».

Pendant la nuit qui suivit la mort de Marat, on éleva à la hâte, dans la vieille église des Cordeliers, une estrade haute à peu près de quarante pieds, sur laquelle fut dressé un magnifique lit de parade destiné à recevoir son corps. Il y fut transporté à la pointe du jour. Des candélabres dans lesquels brûlaient des parfums, ornaient chacun des quatre coins de l'estrade. Les murs furent revêtus de tentures tricolores; et vers midi, on ouvrit les portes au public.

Dans la soirée, j'y accompagnai la belle-mère et les deux belles-sœurs de Danton, l'une desquelles existe encore. C'était un spectacle hideux à voir, mais plus horrible à sentir. Le cadavre était là, étendu sur le lit de parade, entièrement découvert jusqu'à la ceinture, pour que la blessure fût apparente. La teinte était d'un vert de bronze, semblable à celui d'un corps qui a plongé quinze jours dans la rivière. La couronne de chêne était toujours sur la tête et malgré les parfums qui brûlaient autour du lit et dans toute l'étendue de l'église, malgré deux grands vases de vinaigre en ébullition que deux hommes, placés aux deux côtés de la tête du mort, répandaient à profusion, au moyen d'éponges sur ce cadavre décomposé, l'odeur était insupportable. Nous ne fîmes aussi qu'y donner un coup d'œil, et nous nous empressâmes d'aller respirer l'air pur du dehors.

On avait d'abord décidé que le corps demeurerait ainsi exposé durant trois jours. Mais la décomposition putride s'opérant avec une rapidité effrayante, on se hâta de le jeter dans un cercueil de plomb que l'on descendit dans un caveau de l'église, en attendant le jour des funérailles.

Dans l'intervalle on convertit une portion du jardin des cordeliers

— On lit dans une correspondance de la Nouvelle-Orléans, du 19 mars :

Une rencontre bien déplorable a eu lieu hier entre M. Naylor (de Donaldsonville) et M. Brounaugh (de la Nouvelle-Orléans). Il paraît que le premier avait remis au second, il y a quelques jours, un billet de 2,000 dollars, pour le lui négocier. Celui-ci a tout gardé, billet et argent, et c'est en vain que l'autre lui adressa plusieurs demandes qui furent sans succès. Fatigué d'attendre inutilement son argent, Naylor apostropha vivement son débiteur, et le traita de voleur et de brigand en présence de la foule assemblée. Hier, vers trois heures de l'après midi, ces deux hommes s'étant de nouveau rencontrés, s'adressèrent encore des paroles injurieuses, à la suite desquelles ils tirèrent chacun un pistolet de leur poche, et firent feu l'un sur l'autre presque en même temps, à une distance de trois à quatre pas. Deux balles entrèrent dans le cou de l'infortuné Naylor, dont une lui traversa le gosier. Il tomba et expira quelques instans après. Brounaugh reçut la balle de son antagoniste dans l'aîne, et au moment où il chancelait, il reçut une autre balle partie d'un troisième pistolet tiré par un ami de Naylor, laquelle le frappant au ventre, le jeta à terre et on le crut mort. Naylor n'a prononcé que deux ou trois paroles après sa chute. Quelqu'un s'étant mis à crier, au moment où Brounaugh tombait : Il est mort! Qui est mort? dit Naylor affaibli.

Brounaugh, répondit le spectateur : Vivat! vivat! articula avec peine le malheureux Naylor, et dix minutes après il expira. Quoique Brounaugh ne soit pas encore mort, on désespère de sa vie. Naylor était un grand beau jeune homme de vingt-six ans, natif du Missouri. Ses amis disent que c'était un homme rempli d'honneur et de courage, bon et sincère ami : tous le regrettent vivement. Un immense concours de peuple a assisté à ses funérailles; cet événement tragique a produit, comme vous devez bien le croire, une sensation pénible et fait le sujet de tous les entretiens à la Nouvelle-Orléans.

LES FRÈRES BATTA.

La saison des concerts est terminée depuis long-temps; mais il reste aux amateurs la bonne fortune des soirées musicales, souvent plus agréables que les concerts, quand le talent d'un artiste célèbre en fait tous les frais sans prétention aucune et avec ce laisser-aller dont les salons de Paris offrent l'exemple et le modèle. De telles bonnes fortunes arrivent toutefois assez rarement pour que l'on en fasse mention lorsque l'on a pu en profiter. Jeudi dernier les frères Batta, qui depuis quelque temps sont à Bruxelles, se sont fait entendre dans une réunion intime, et les heureux assistans ont pu se convaincre que les éloges enthousiastes prodigués cet hiver par les journaux parisiens à ces jeunes et célèbres artistes, n'ont rien eu d'exagéré. Les progrès accomplis par eux depuis une année que nous ne les avions entendus, expliquent et justifient l'immense succès qu'ils ont obtenu dans les divers concerts où ils se sont fait entendre. Laurent touche du piano comme un maître; aplomb d'exécution, égalité parfaite dans les notes pleines et graves, rapides et légères, que ses doigts nerveux et agiles font sortir des touches, sentiment musical à un haut degré, telles sont les qualités qui le distinguent. Quant à Alexandre Batta, la grâce mélancolique de son admirable mélodie, le chant délicieux qu'il tire des cordes de son magique instrument, ne le cèdent qu'à la vigoureuse tenue de son archet; son exécution si fine de nuances délicates dans les piano, est d'une brillante énergie dans les forte. Un trio de Mayseder, joué par les trois frères, Joseph, le violoniste, Laurent et Alexandre, a mis en relief leurs divers talens. Après un morceau emprunté à l'opéra des Puritani et arrangé pour le violoncelle par Alexandre Batta, celui-ci a terminé cette agréable soirée en exécutant la Romanesca, cantilène célèbre, chef-d'œuvre de grâce et de sentiment qui, après avoir fait le charme des dilettanti du seizième siècle, est devenu cette année le morceau favori des amateurs parisiens qui se pressaient en foule aux concerts des frères Batta.

Des expériences publiées aux noms de MM. les docteurs Emery, Vitrac, Pommiers, Moynier, Lamouroux, Eusèbe, Desalles, etc., prouvent les cures nombreuses obtenues par l'emploi du sirop de pointes d'asperges de Johnson (1); c'est dans le but de calmer les toux opiniâtres, suite de rhumes, grippe et affections nerveuses, qu'ils l'ont surtout administré. Les prévisions du corps médical de Paris n'ont pas été trompées, car chez tous les malades, les quintes de toux ont complètement disparu et les affections nerveuses ont été calmées.

(1) A Liège, chez J. Janné, pharmacien, et dans chaque ville chez le dépositaire.

en un joli petit jardin anglais, ou un tombeau, en forme de grotte, fut disposé pour recevoir Marat.

Les funérailles eurent lieu dans les premiers jours d'août. La Convention avait décrété qu'elle y assisterait en masse. Pourtant il n'y vint que peu de députés, et Choudier lui-même, auteur de la proposition, n'y parut point. Du reste il y avait foule. La marche était ouverte par de jeunes filles vêtues de blanc, et ceintes de rubans tricolores, portant chacune une branche de cyprès à la main. Venaient ensuite des jeunes garçons, les sociétés populaires, les membres de la Convention, la... J'abrège la nomenclature. Le cortège se dirige vers le jardin du Luxembourg. Un reposoir y était dressé à l'entrée de la grande allée. Le corps y ayant été déposé, Jullian (de Carentan) monta sur une chaise, et prononça l'oraison funèbre du défunt. En voici l'exorde : Sacré cœur de Jésus, sacré cœur de Marat, [Marat et Jésus homme divin que le ciel avait départis à la terre, pour la diriger dans des voies de justice et de vérité. Car ne vous y trompez pas, citoyens, Marat et Jésus sont venus sur la terre pour fonder le jacobinisme. Comme Marat, celui que ses sectateurs appellent le fils de Dieu, fut le véritable père des sans-culottes, etc., etc.]

Le reste était de la même force. Comparaison continuée entre Jésus et Marat, qui finissait bien entendu par avoir l'avantage. L'oraison funèbre terminée, on se remit en marche; et au coucher du soleil, Marat reposait dans son tombeau. Bientôt il devint ce tombeau, comme celui des martyrs de la primitive église, s'ân de continuer la comparaison de Jullian, l'objet de la vénération des fidèles. On allaitait des cierges à l'entour, on y brûlait de l'encens, de vieilles femmes y marmottaient des prières, et plus d'un incrédule à la divinité de Marat paya cher les railleries adressées à ses dévots. Peu s'en fallut qu'on ne vit renouveler à son tombeau les convulsions et les miracles du cimetière Saint-Médard.

Marat sortit de son jardin anglais, le cinquième jour des sans-culottes; de l'an 2, pour aller, en vertu d'un décret de la convention, du 26 fructidor précédent, remplacer au Panthéon, Mirabeau qui en était expulsé par le même décret. J.-J. Rousseau y était entré, quatre jours auparavant!!! Marat sortit du Panthéon en nyctoc de l'an 3, pour aller vous savez où... *Quintus vanitatum* (Nouvelle Margite)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 30 mai 1837.

Naissances : 1 garçon, 9 filles.

Décès : 2 hommes, 2 femmes, savoir : A. J. Gouverneur, âgé de 40 ans, menuisier, derrière Ste. Catherine, veuf de M. J. Garot. — L. Parotte, âgé de 36 ans, journalier, rue Volière, célibataire. — M. A. Louwa, âgé de 71 ans, blanchisseuse, béguinage St. Christophe, épouse de N. Harzé. — M. Pirlaris, âgé de 22 ans, servante, rue Souverain-Pont.

ANNONCES.

Une **SUPERBE COLLECTION DE TULIPES A VENDRE**, chez M. GUERIN, derrière l'hôtel de ville, à Tongres. 1047

ON DEMANDE UN **ELÈVE EN PHARMACIE**. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 967

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, N° 273.

La veuve **JAYMAERT**, rue de la Wache, n° 663, vient de recevoir de L'HUILE SUPERFINE DE PROVENCE. 1053

A LOUER, pour la St Jean prochain, LA MOITIÉ DU TERRAIN que Hougardy, marchand de pierres, occupe rue Prémontré, à Liège, il est très bien enclos de murs et avec une porte cochère. S'adresser rue d'Avroy, n° 585. 1045

A LOUER POUR LA SAINT JEAN, SUR AVROY, N. 640, UN QUARTIER jouissant d'une vue superbe et composé d'une cuisine, une salle à manger, six pièces aux étages, caves, etc., le tout en fort bon état et à un prix très modéré. 1036

BARQUE DE TILF. M. MENTION,

PROPRIÉTAIRE DE l'Hôtel du Canal de l'Ourte à Tilt.

A l'honneur d'informer le public qu'à dater de DIMANCHE PROCHAIN le 4 juin, sa grande BARQUE, COUVERTE EN ZINC, partira régulièrement tous les dimanches, à 8 heures du matin, DU RIVAGE DES CROISIERS, et arrivera à 11 heures à TILF. La même barque partira chaque dimanche vers les six heures du soir, de Tilt, et arrivera à Liège, à huit heures.

Les personnes qui désirent, dans le courant de la semaine, faire le trajet de Liège à Tilt, en barque, n'ont qu'à le faire savoir à M. Mention, qui s'empresse de les satisfaire. 1042

MONT-DE-PIÉTÉ

DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, N. 1112.

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, 7, 8 et 9 juin, à deux heures, VENTE DES GAGÉS SURANNÉS.

Le Mont-de-Piété avance les 4/5 de la valeur au poid pour les bijoux et la vaisselle, et pour les autres effets, les 2/3 de leur évaluation.

Les bureaux sont ouverts à 7 1/2 heures du matin et fermés à 3 heures de relevé.

Six commissionnaires jurés, dont les bureaux sont constamment ouverts, sont répartis dans les différents quartiers de la ville. Le tarif de leur salaire figure dans les almanachs Desoer et Latour.

Lorsque l'emprunteur dépose un gage chez les agents, il doit se faire délivrer un billet, afin de ne pas s'exposer à perdre son gage; derrière ce billet, il lui sera donné quittance de ce qu'il a payé pour commission.

L'emprunteur qui aurait à se plaindre des agents de l'établissement, doit adresser sa réclamation à la commission administrative.

Liège, le 30 mai 1837.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

OUVRAGES NOUVEAUX

PUBLIÉS par la Société d'Encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Liège.

(Se trouvent chez H. DESSAIN, imprimeur libraire, place St Lambert.)

1. Premières notions de Géographie, de Chronologie et d'Histoire, prix. c. 35
2. Antoine et Maurice. 35
3. Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol. 60
4. Robinson dans son île, avec vignettes. 25
5. Lami des écoliers. 25
6. Fables d'Esopo, avec vignettes. 20
7. Maître Pierre, entretiens sur Franklin. 25
8. Id., entretiens avec ses petits amis. 20
9. Histoire du petit Jacques. 20
10. Nouveau livret de lecture. 10
11. Tableaux de dessin linéaire. 90
12. Cahier d'écriture. 60

On trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile n° 32, un Assortiment choisi de PARFUMERIE Française et Etrangère; savoir:

Amandine, nouvelle pâte de toilette, extraite d'amandes et de pistaches, dont elle réunit toutes les propriétés onctueuses et adoucissantes, blanchit la peau, lui donne de la fraîcheur et la préserve des gerçures. Elle possède aussi l'avantage précieux d'enlever le feu du rasoir et de s'opposer aux boutons qui suivent ordinairement l'usage indispensable du savon pour la barbe.

Savon d'Avéline moussoux.
Crème et savon d'amandes amères.
Crème balsamique de sir Grenouck, qui blanchit la peau, et ôte les boutons, les taches de rousseur et le hale.

Savon onctueux; savon à la rose de Demarson, et autres.
Fluide de Java; régénérateur; huile antique; véritable macassar; pommade graisse d'ours canadienne et autres, de tous prix et de toutes odeurs.

Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; idem de Maurice Riban de Montpellier.

Essence vestimentale, qui ôte les taches aux soies et autres étoffes.
Véritable eau de Nison; eau de Botot; eau de Mouseline; extrait de vétiver, qui a aussi la propriété d'empêcher les mites; vinaigre de Bully; eau de rose double; eau-de-vie de lavande double et ombree, poudre pulvérine et poudre de Liban pour teindre les cheveux; poudre de Charlard; poudre de Ceylan et Ma-ot-cha pour les dents; pâte d'amande et farine de noisette.

On trouve aussi chez le même, la gelée brillante, nouveau cosmétique indispensable aujourd'hui pour la coiffure des dames. Cette gelée donne aux cheveux un brillant agréable, les fixe d'une manière durable, et leur donne une consistance qui permet de leur faire prendre la position que l'on veut. Ce cosmétique est encore utile pour la toilette des hommes, puisqu'il sert à fixer, non-seulement les cheveux, mais les favoris et les moustaches.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange d'Hyères et les eaux de Cologne des trois Farina.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UN BAC PASSE CHEVAL.

AVIS.

VENDREDI 9 JUIN 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, à L'ADJUDICATION publique par soumission et aux enchères des OUVRAGES et FOURNITURES A FAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BAC PASSE CHEVAL, destiné au passage d'eau de Souvry sur la Meuse.

On peut prendre connaissance du devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège.

Liège, le 27 mai 1837.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,
UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

VILLE DE LIÈGE.

Continuation de la vente des terrains dépendant du collège municipal.

Les collèges des bourgmestres et échevins.
Fera procéder par le ministre de M. Moignon, notaire le mercredi sept juin prochain à midi dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à la vente aux enchères publiques des parcelles de terrain indiquées au plan sous les N° 1^{er} 2^e, 7 inclus 14, 19 inclus 26, et celles N° 30, 31 et 32 contenant ensemble 2874 mètres carrés. Le collège se réserve de réu-

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX, COQUELUGHES, ASTHMES, ENROUEMENS, et des maladies de POITRINE les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)

DÉPÔTS : chez MM. FROIDBISE, rue Pont-d'Ile, 831, à Liège; BASTIN, à Huy, tous deux pharmaciens, et M. PELTZER, rue Spintay, 204, à Verviers.

air-s'il y a lieu deux, trois ou quatre lots pour être d'abord exposés en vente en masse et ensuite en détail afin d'obtenir le prix le plus avantageux.

Le cahier des charges et le plan indicatif des parcelles à vendre, sont déposés au secrétariat de la commune, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, depuis 9 heures du matin jus qu'à deux heures de l'après-midi, ainsi que dans l'étude dudit notaire, rue Hors Château N. 482, A l'Hôtel de Ville, le 31 mai 1837.

Le bourgmestre, Louis Jamme
Le secrétaire de la ville, Demany.

BOURSES.

PARIS, LE 29 MAI.

Cinq pour cent.	108 40	Esp. D. diff. s. int.	8 3/4
Trois pour cent.	79 45	Dt. pas. s. int.	5 3/4
Act. de la B. de Fr.	2449 00	Belg. Empr. 1832	104 7/8
Napl. Cert. Falc.	99 70	Banque de Belg.	4417 50
Esp. Ardoin 1834.	24 1/2		

AMSTERDAM, LE 29 MAI.

Holl. Dette act. ve.	98 13/16	Inscr. au gr. livre.	64 3/4
Dito 2 1/2.	52 5/16	Certif. à Amst.	94 0/0
Différée.	6 1/4	Pologne. L. N. 500f.	136 5/8
Billet de change.	23 1/6	Lots de Rd. 50 f.	112 0/0
Syndic. d'amort.	92 5/8	Espagne. E. Ard.	23 3/16
3 1/2.	76 1/8	Dito gr. d.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	178 1/2	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	99 7/8	nour.	0 0/0
Russie, H. et Cr. 5	103 1/2	passive.	0 0/0
1829, 5	103 1/2	Autriche. Métal. 5.	99 1/2

ANVERS, LE 30 MAI.

ANVERS. Det. act. v.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 4 ^e mill.	100 1/8	à An. 1834.	97 0/0
HOLL. Dette active.	97 1/4		
Rente remboursab.	103 3/4		
AUTRICHE. Métall.	100 0/0	Amst. c. jours.	3/8 0/0 av.
Lots de fl. 400.	424 0/0	Rotterd. Idem.	114 0/0 av.
de fl. 250.	678 0/0	Paris, Idem.	114 0/0 p.
de fl. 500.	114 0/0	2 mois.	3/4 0/0 p.
Poloc. Lots fl. 300.	136 0/0	Lond. p ^e Est. c. j.	39 10 1/2 A.
de fl. 500.	85 1/4	2 mois.	35 1/4
BRESIL. E. à L. 1834.	23 22 7/8	Ham. p ^e 40 HB. c. j.	35 0/0
D. diff. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 0/0
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 0/0 p.
Dette diff.	7 1/4		

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 30 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été faibles par suite de la baisse à Paris à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 et reste 22 7/8 argent à demain.

Primes à un mois 24 3/4 dont 4/0 cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 30 MAI.

COURS		Act. des Hauts-P.	156 0/0
Emp. Rotsch.	100 1/2	Act. Charb. Flenu.	127 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. Banq. fonc.	97 1/4
1836, 4 ^e jo.	91 1/8	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. Ch. Sclessin.	119 0/0
Dette active 2 1/2.	52 1/4	Act. Ch. Lev du F.	000 0/0
E. de la ville 1832	98 1/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
Dette active holland.	52 1/4	Act. S. Sars-Longch.	106 5/8
Rente domaniale	97 1/2	Act. Che. de fer.	00 0/0
BRESIL. 1834.	85 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0
103 1/2	101 1/4	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
AUTRICHE. Métall.	100 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0
ROME. 1832.	101 1/4	Act. S. Clatelin.	000 0/0
NAPLES. Falconnet.	92 0/0	Act. S. Verrières.	000 0/0
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	116 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	23 0/0	Act. S. Raffinerie.	116 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. Yerr. Charl.	000 0/0
gross. pièces	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	00 0/0
pr. 1 m. d. t.	25 0/0	Act. des Brasseries.	000 0/0
différée 1834.	0 0/0	Act. Librerie H.	100 0/0
anc.	0 0/0	Act. Typogr. W.	00 0/0
dette passive.	0 0/0	Act. Fabr. Tapis.	112 0/0

CHANGES.

AMST. ct. jours.	1/8	Act. Fabr. de fer.	103 1/2
ESPD. ct. jours.	12 6 1/4	Act. Mutual. ind.	105 1/4
PARIS. ct. jours.	pair	Act. C. de Bruges.	00 0/0

ACTIONS.

Act. Société Gén.	733 0/0	Act. lib. M. line.	00 0/0
Act. id. em. Par.	555 0/0	Act. S. act. réu.	102 3/4
Act. de la S. de C.	131 0/0	Act. S. de Flou.	00 0/0
Act. de la B. de B.	139 0/0	Act. Eléon. teie.	000 0/0
Act. C. Sam. et O.	102 0/0	Act. lib. Sc.	00 0/0
		Act. Fab. Pianos.	000 0/0

VIENNE, LE 20 MAI.

Métalliques, 105 0/0. — Actions de la Banque, 1385 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 MAI.

Le sloop belge l'Eclair, ven. du Havre, ch. de riz, sucre, thé. — La galèsse française Adèle Chérie, ven. du Havre, ch. de riz, soude et bois de teinture. Le sloop danois Frosstheden, ven. d'Odensee, chargé de graines de navets. — Le schooner suédois Hedda, ven. de Stockholm, ch. de poix et goudron.

PLACE D'ANVERS, LE 30 MAI.

Café — Les transactions de ce jour ont été très bornées et y sont peu dignes d'être mentionnées.

Riz. — 85 tierçons Caroline nouveau ordinaire ont été traités au prix de f. 14.

Sucre brut. — Nous avons à citer aujourd'hui les transactions suivantes:

400 caisses Havane Bond à f. 26 1/2 pavillon national, et 800 sacs Siam blanc à prix qui n'est pas connu.

Sans affaires marquantes dans les autres articles.

Imprimerie de J. Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.